

Le Jaseur



- EN BREF :**
- *Vente d'une roulotte de chantier désuète*
 - *L'importance d'un permis*
 - *Bonnes pratiques en lien avec l'installation septique*

DEMANDE DE SOUMISSIONS N° DO 03-06-2016

Vente d'une roulotte de chantier désuète

La Municipalité de Duhamel-Ouest requiert des soumissions pour :

la vente d'une roulotte de chantier, l'ancienne station de baguage d'oiseaux.



Objet du contrat : la Municipalité doit se départir d'une roulotte de chantier désuète qui abritait l'ancienne station de baguage d'oiseaux, vendue telle quelle sans garantie.

Toutes les conditions de la présente demande de soumissions sont contenues dans un document, lequel est disponible à la réception du bureau municipal. Il peut être également transmis par courriel ou par télécopieur.

Les soumissions cachetées et portant la mention « Soumission pour la roulotte de chantier » devront être déposées **avant 11 h, vendredi le 9 septembre 2016** au bureau municipal.

Responsable de la vente : Lise Perron, tél. : 819 629-2522, poste 301

Date d'ouverture des soumissions : le **9 septembre 2016, 11 h**

La municipalité de Duhamel-Ouest se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions.

Donné à Duhamel-Ouest, ce 9 août 2016

Lise Perron, directrice générale

Sécurité incendie



Appel à la prudence

Les conditions climatiques des dernières semaines augmentent le danger d'incendie en forêt et à proximité.

Soyez vigilant avec vos feux d'ambiance!

www.sopfeu.qc.ca

Aucun permis de brûlage ne sera émis pour l'élimination des tas de branches jusqu'à cet automne.



Municipalité de

Duhamel-Ouest

➤ Numéro civique

Assurez-vous que votre numéro civique au bord du chemin est bien visible et soit bien dégagé. Cela facilite le travail des intervenants en sécurité.

Ça sauve des vies!

➤ Vous construisez! Vous rénovez!

Être en règle est votre responsabilité. Quand vous demandez un permis de rénovation ou de construction, vous avez la responsabilité d'assurer la conformité de votre projet avec :

- les règlements d'urbanisme;
- le Code de construction du Québec;
- le Code national de prévention des incendies.

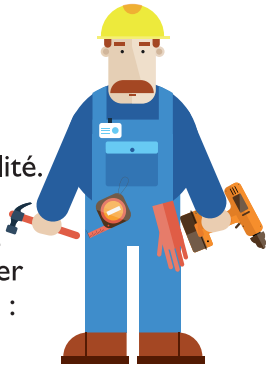
Pour sa part, le rôle du Service des permis de la municipalité est de veiller à ce que les normes des règlements de zonage et de lotissement soient respectées.

Posez le bon geste! Adressez-vous d'abord au Service des permis avant d'entreprendre des travaux c'est-à-dire quelques semaines avant les travaux.

L'émission d'un permis vous protège.

Il est préférable de **prendre un rendez-vous**. Pour la prise de rendez-vous et la préparation du dossier, **contactez Marie-Claire Legault**

819 629-2522, poste 307 ou adj@duhamelouest.ca



Le babillard

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Les séances ordinaires se tiennent généralement le 2^e mercredi du mois et débutent à 20 h à l'édifice municipal :

10 AOÛT 2016

14 SEPTEMBRE 2016

PROCHAIN VERSEMENT DE TAXES

1^{er} SEPTEMBRE 2016

PRÉSENCE D'INFORMATIONS DE DUHAMEL-OUEST SUR LE NOUVEAU SITE WEB DE LA MRCT :

WWW.MRCTEMISCAMINGUE.ORG

Cliquez *Municipalités locales,*
complètement en bas de l'écran
sur la page d'accueil

Cliquez *Duhamel-Ouest*
et déroulez vers le bas de l'écran

Vous trouverez les procès-verbaux
et autres documents.

➤ Installation septique

Bonnes pratiques :

- Si je suis résident permanent, je vidange tous les deux (2) ans la fosse;
- Si je suis saisonnier, je vidange tous les quatre (4) ans;
- Si j'ai une fosse scellée, je vérifie souvent si elle doit être vidangée.
- Vous avez des doutes sur l'efficacité de votre système? Agissez avant d'être responsable de dommages.
- Entreprise ayant les permis nécessaires : **Lauzon Equipement**, tél. : 819 723-2885
Prix de groupe disponible

Gestes à poser pour optimiser le fonctionnement de votre installation septique :

- J'économise l'eau (petite brassée, petite douche, cabinet à faible débit...);
- Je réduis l'utilisation de détergent (produits biodégradables);
- Je détourne les eaux de ruissellement du champ d'épuration;
- Je supprime le broyeur;
- J'évite de jeter des produits comme peinture, huile, chlore, médicaments, produits toxiques... par l'intermédiaire des éviers ou des toilettes;
- Je m'assure que le champ soit recouvert de gazon.

Municipalité de Duhamel-Ouest

361, route 101 Sud, Duhamel-Ouest (QC) J9V 1A2

Tél. : 819 629-2522

dg@duhamelouest.ca